
ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME AURORE JOUSSET

DG_A_26_048

Le Maire de Pacé,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2122-30 et R.2122-8,
- **VU** le décret n° 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil,
- **VU** le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,
- **VU** la circulaire du 26 juillet 2017 relative aux dispositions d'état civil,
- **VU** le contrat RH_C_21_036 en date du 04 mai 2021, recrutant Madame Jousset Aurore, en qualité d'attaché territorial au sein de la commune de Pacé,
- **VU** la délibération 00/01 en date du 27 mars 2026 procédant à l'élection du Maire,
- **CONSIDÉRANT** les missions exercées en tant que responsable du Pôle Démarches et Relations Citoyennes,
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de déléguer la légalisation de signature dans un souci de bon fonctionnement des services,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Madame Aurore Jousset est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité à la légalisation des signatures conformément aux articles L.2122-30 et R.2122-8 précités.

ARTICLE 2

Ces prescriptions seront applicables à compter du **30 mars 2026 sans pouvoir dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordé ou la fin des fonctions de Mme Aurore Jousset au poste le justifiant.**

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Rennes,

Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la commune de Pacé.



ARTICLE 4

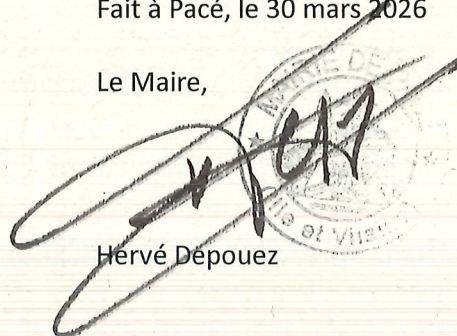
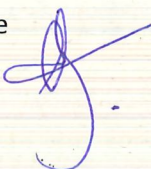
Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter sa notification à l'intéressé et de sa publication aux tiers.

Fait à Pacé, le 30 mars 2026

Le Maire,

Notifié à l'intéressée le : 30/03/2026

Signature



Hervé Dépouez

